

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Rosamée ROUILLARD GUIGNERY		X	Thierry JOUENNE		
Marc MAIRE	X				13/05/2022
Régis BILLARD	X				Date d'affichage
Géraldine DARTIGUES	X				
Sylvie GERMANANGUE	X				
Philippe BERTIN		X	Michaël BOUYER		13/05/2022
Jacqueline HEBERT				X	
Michaël BOUYER	X				
Françoise JOHANSEN	X				
Didier CAREL	X				
Isabelle LEGOIS	X				Secrétaire de séance art.L.2121-15 du CGCT
Patrick JAQUET	X				
Patricia NICOLLE		X	Régis BILLARD		
Sébastien LE BRAS	X				Isabelle LEGOIS
Total	11	3		1	

Ordre du jour

- Approbation du PV du 29 mars 2022
- Présentation DICRIM
- Demande de subvention pour l'achat de défibrillateur
- Equipement et matériel pour le restaurant scolaire – Plan de relance
- PPMS dans les locaux recevant des enfants – Demande de subvention
- Création de nouveaux tarifs municipaux pour le caveau du cimetière
- Suppression d'un emploi permanent – adjoint territorial d'animation
- Evolution des logiciels JVS HORIZON VILLAGES ON-LINE vers HORIZON VILLAGES INFINITY
- Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2022

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Présentation DICRIM

Monsieur Marc MAIRE présente au Conseil Municipal le projet du document DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Ce document vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. Il rappelle que notre document actuel date des années 2002 et qu'il convient de le mettre à jour. Il propose également de le distribuer avec le bulletin municipal de juillet.

2. Demande de subvention pour l'achat de défibrillateur (Délib. n° 27/2022)

Monsieur le Maire expose :

Vu le décret N° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatifs aux défibrillateurs automatisés externes,

La salle polyvalente Roger Pasquis qui est un établissement recevant du public (ERP de catégorie 3) doit être équipée d'un défibrillateur automatisé externe et le défibrillateur se trouvant sur la façade de la mairie doit-être renouvelé car il ne répond plus aux normes en vigueur.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Pour répondre à cette obligation, après avoir consulté plusieurs fournisseurs, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'établissement "SCHILLER FRANCE" d'un montant de 2 400 € HT pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur pour la salle polyvalente Roger PASQUIS et le renouvellement de celui de la mairie.

D'autre part, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider l'acquisition d'un nouveau défibrillateur à la salle polyvalente Roger Pasquis et le renouvellement de celui de la Mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département de la Seine-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

3. Equipement et matériel pour le restaurant scolaire – Plan de relance (Délib. n° 28/2022)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGalim », dans leur service de restauration scolaire. Il ajoute que la mesure « Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires » du Plan de relance vise, à soutenir les petites communes souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture biologique (objectif de 20 % minimum de produits bio dans la restauration collective d'ici 2022 fixé par la loi EGalim).

L'objectif de cette mesure est d'accompagner certaines cantines des écoles primaires par le soutien aux projets d'investissement.

Pour valoriser les produits frais, locaux, durables et de qualité, les cantines scolaires ont généralement besoin de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique : stockage de fruits et légumes frais, équipements pour transformer une grande quantité de légumes, équipements performants pour l'épluchage, récipients en inox, matériel de cuisine et de conservation des aliments... Or, l'investissement initial peut s'avérer important, en particulier pour les petites communes.

Il précise que l'augmentation de la part de produits de qualité et la réduction du gaspillage alimentaire se traduit par la transformation de produits frais et bruts. Travaillant seule, notre cuisinière a besoin de matériel lui permettant de réaliser plus de productions « maison » à partir de produits bruts, dans un temps imparti contraint. Le matériel suivant correspond à ce besoin : parmentière, congélateur, meuble froid, armoire frigo.

Ce projet d'équipement est donc essentiel pour atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la montant a été évalué à environ 7 500 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire d'un montant d'environ 7 500 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de Direction régionale ASP Hauts-de-France dans le cadre de France relance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à l'application de la présente délibération,
- Précise que la dépense sera prévue au budget primitif 2022.

4. PPMS dans les locaux recevant des enfants – Demande de subvention (Délib. n° 29/2022)

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation depuis 2002 d'élaborer un plan particulier de mise en sûreté dans tous les établissements scolaires en cas d'alerte à une catastrophe. L'objectif d'un Plan De Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

L'alerte doit permettre de prévenir au plus vite l'ensemble de l'établissement d'une éventuelle attaque.

Cette alerte doit être sonore et distincte de l'alarme incendie.

Des devis ont été demandés et le montant estimatif des travaux s'élève à 7 285 € HT.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie (au titre du FAA et du FSIC), auprès de l'état (au titre du DSIL) et auprès du Département de la Seine-Maritime.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le budget estimatif de travaux de mise en sûreté des bâtiments recevant des enfants pour un montant prévisionnel d'installation qui s'élève à 7 285 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie (au titre du FAA et du FSIC), auprès de l'état (au titre du DSIL) et auprès du Département de la Seine-Maritime.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette délibération.

5. Création de nouveaux tarifs municipaux pour les concessions "tombe" (Délib. n° 30/2022)

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 51/2021 fixant les tarifs municipaux 2022 ne prévoit qu'un seul tarif pour la concession "tombe" d'une durée de 30 ans qui correspond au tarif pour un caveau 2 places soit 365 € HT.

Suite à la demande de plusieurs administrés, il convient d'élargir ces tarifs afin d'offrir la possibilité de créer des caveaux 3 places ou 4 places.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux tarifs dans les concessions au cimetière :

- Concession de terrain :
 - 30 ans < Concession caveau 3 places.....547,00 €
 - 30 ans < Concession caveau 4 places.....730,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à partir du 1^{er} juin 2022.

6. Suppression d'un emploi permanent : adjoint territorial d'animation (Délib. n° 31/2022)

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet suite au départ à la retraite d'un l'agent.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

9 voix Pour,
3 Abstentions
2 voix Contre

- Décide de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022.
- Ce poste est supprimé du tableau des effectifs lors de cette même séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2022.

7. Evolution des logiciels JVS HORIZON ON-LINE vers HORIZON VILLAGES INFINITY (Délib. n° 32/2022)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les logiciels de gestion comptable, du personnel, des élections, de gestion des biens et de l'état civil du pack HORIZON on-line édités par la Société JVS-Mairistem sont devenus obsolètes et annonce l'arrêt du développement de la version locale utilisée actuellement.

De plus, la Direction Départementale des Finances Publiques rappelle que les collectivités territoriales devront basculer leur budget en nomenclature M57 (actuellement M14) d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Il est recommandé d'anticiper la mise en œuvre de la M57 pour pouvoir débiter cette nouvelle application à compter du 1^{er} janvier 2023.

Afin de doter la commune de toutes les fonctionnalités et d'être en adéquation avec les nouvelles mesures, la société JVS-Mairistem propose une évolution de nos logiciels HORIZON On-Line vers ceux de la gamme HORIZON VILLAGES INFINITY.

Le contrat Horizon Villages Infinity propose les prestations suivantes :

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

- La logithèque (Finances, Ressources Humaines, Administrés),
- L'assistance et la maintenance,
- La reprise des données et historiques,
- La prestation de formation et d'accompagnement illimitée auprès d'un chargé de clientèle unique et joignable directement sur son portable
- Accès illimité à la plateforme de vidéos de formation,
- Evolution automatique vers les nouvelles versions de logiciels,
- Mises à jour réglementaires et fonctionnelles,
- Adhésion au club des élus.
-

Le contrat est proposé sur 3 ans avec un coût annuel de 5 550,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider cette proposition,
- D'autoriser le Maire à signer avec JVS-Mairistem tous les documents relatifs à ce contrat,
- Précise que la dépense sera prévue au budget primitif 2022.
-

8. Questions diverses

Monsieur le Maire propose le planning de la permanence des élections législatives comme suit :

1^{er} tour le 12 juin 2022 :

Horaires	Présents
8 h à 10 h 30	Rosamée ROUILLARD GUIGNERY, Patrick JAQUET, Régis BILLARD, Thierry JOUENNE
10 h 30 à 13 h	Sylvie GERMANANGUE, Régis BILLARD, Michaël BOUYER, Thierry JOUENNE
13 h à 15 h 30	Rosamée ROUILLARD GUIGNERY, Sébastien LE BRAS, Sylvie GERMANANGUE, Didier CAREL
15 h 30 à 18 h	Géraldine DARTIGUES, Régis BILLARD, Philippe BERTIN, Thierry JOUENNE

2^{ème} tour le 19 juin 2022 :

Horaires	Présents
8 h à 10 h 30	Rosamée ROUILLARD GUIGNERY, Patrick JAQUET, Régis BILLARD, Thierry JOUENNE
10 h 30 à 13 h	Sylvie GERMANANGUE, Régis BILLARD, Michaël BOUYER, Thierry JOUENNE
13 h à 15 h 30	Rosamée ROUILLARD GUIGNERY, Françoise JOHANSEN, Isabelle LEGOIS, Sylvie GERMANANGUE
15 h 30 à 18 h	Géraldine DARTIGUES, Régis BILLARD, Didier CAREL, Thierry JOUENNE

Monsieur le Maire informe que la création du renforcement de la ligne 44 est reportée au plus tôt en 2023, sur un arbitrage du Président de la Métropole Rouen Normandie.

Il informe également qu'une réunion publique a eu lieu le mercredi 18 mai 2022 à Moulineaux concernant la sucrerie AKS, environ 130 personnes ont assisté à la présentation effectuée par l'Association de Défenses des Berges de Seine contre ce projet de sucrerie. Il y a eu une forte mobilisation des élus et des habitants.

Nous sommes en attente d'un pré-projet qui devrait être présenté fin juin, début juillet.

Il présente les remerciements de la famille BELLONET suite au décès de Jean-Pierre BELLONET.

Il fait part d'une demande des administrés concernant un projet d'extension de la vidéoprotection sur la commune. Une étude a été menée avec la Métropole Rouen Normandie ainsi que la société qui a déjà installé les caméras. Il faudra conventionner avec la Métropole Rouen Normandie pour d'éventuelles installations de caméras (branchement électrique):

- Intersection Chaussée de caumont – rue du Puits Fouquet
- Intersection rue Mazé - rue du Puits Fouquet
- Intersection avenue de Trémauville – (RD 51) rue de l'église

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

- Chemin du Gal.

Il présente le projet d'extension de l'aire de jeux située sur la Place avec le futur jeux "Skysurf". Il serait souhaitable d'intégrer une table de pique-nique et de refaire la haie afin de créer une place conviviale.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Voix sur Seine le 25 mai 2022 à 20 h 30 à l'église Saint Sauveur de Sahurs,
- Cirque du 13 juin au 15 juin 2022,
- Pot de fin d'année de l'école le 28 juin 2022,
- Inauguration du Bac 26 le 06 juillet 2022 à 14 h 30.

9. Tour de table

Régis BILLARD informe que les travaux de l'église avancent, le chœur a été découvert sur 1m50. L'architecte est venue prendre des photos et mesurer les bois de la charpente. Le nettoyage de la fiente d'oiseaux a été réalisé. Nous avons l'autorisation de la DRAC pour procéder à la recouverture et au démoussage.

La signalétique a été réalisée devant l'habitation rue de Bas afin que les véhicules ne puissent plus stationner pour laisser l'accès libre à l'habitation.

Il informe également de la réalisation des travaux suivants :

- Passage piétons rue de haut,
- Curage des fossés Chaussée de la Bouille,
- Installation du rideau métallique au local du service technique.
- Installation du téléphone rouge à la salle polyvalente.

Michaël BOUYER rappelle le projet de la ZFE (Zone à Faibles Emissions) de la Métropole Rouen Normandie. A compter du 1^{er} septembre 2022, tous les véhicules y compris ceux des particuliers (voiture, utilitaire léger, moto, scooter, voiture sans permis, bus, poids lourds...) ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés "ne pourront plus ni circuler ni stationner à l'intérieur de la zone" délimitée par 12 communes. Il faudra informer les habitants. Pour information, il précise que la ville de Maromme a décidé de ne pas intégrer le périmètre de la ZFE, considérant que les délais et les aides ne permettent pas à tous les habitants de changer de véhicule pour se conformer aux exigences environnementales pour le 1^{er} septembre 2022.

Il informe que l'association SLS a équipé le terrain de tennis d'un nouveau filet. Les piquets de simple seront mis à disposition des licenciés et pour les compétitions. Il a constaté des morceaux de verre sur le terrain et remercie le service technique pour leur intervention.

Il fait un retour sur la dernière commission communication, il annonce que le journal est quasiment terminé et sera distribué à partir du 7 juin 2022.

Suite à son entretien avec le responsable technique des bacs, il informe le Conseil Municipal que le nouveau Bac sera mis en service au 1^{er} juillet 2022.

Patrick JAQUET informe que la Boucle Solidaire organise une braderie solidaire le 2 juillet 2022 de 10 h à 17 h dans la salle polyvalente.

Sébastien LE BRAS présente les remerciements de l'association Initiatives Jeunes pour le versement de la subvention de la commune de Sahurs. Il fait part également des remerciements pour le prêt de la salle polyvalente le 25 juin 2022 (soirée cuisine japonaise).

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'organisation d'une équipe pour l'alimentation des informations du prochain panneau d'information numérique.

Sylvie GERMANANGUE informe que les journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2022.

Elle fait part également de sa participation à la commission culture de la Métropole Rouen Normandie. Il faudra faire une demande d'inscription pour 2023 pour avoir des représentations sur la commune.

Isabelle LEGOIS informe que le nouveau passage piéton n'est pas adapté aux fauteuils roulants. Monsieur le Maire répond que cela a été vu avec la Métropole Rouen Normandie et qu'il faudra créer un bateau.

Françoise JOHANSEN annonce que le trompe l'œil pour la bibliothèque réalisé par l'association l'âge d'Or est terminé.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Elle informe qu'environ 90 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés prévu en octobre 2022. Elle fait part de sa présence à l'assemblée générale de l'épicerie solidaire et fait part également des remerciements aux communes pour les subventions versées.

Marc MAIRE fait un retour sur le portage des médicaments actuellement en cours de contractualisation avec la poste et trois pharmacies. Toute personne de la commune pourra bénéficier de cette prestation.

Il faudra faire une information plus générale.

Il informe que la kermesse a eu un franc succès après deux ans de COVID.

Il informe que le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 10 mai 2022. Les jeunes ont évoqué le projet de questionnaire pour le restaurant scolaire et le projet skysurf dont le devis est valable jusqu'au 30 juin 2022.

Géraldine DARTIGUES informe que le PNR a envoyé une plaquette d'information pour une colonie de vacances itinérante à vélo pour les 13-17 ans.

Elle annonce que la foire à tout du 1^{er} mai s'est bien passée.

La date du prochain conseil est fixée au 21 juin 2022 à 20 h.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h.